



HAL
open science

Les hôtels aristocratiques sont-ils des monuments parisiens ?

Boris Bove

► **To cite this version:**

Boris Bove. Les hôtels aristocratiques sont-ils des monuments parisiens ?. Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, 2020, 147, pp.29-57. halshs-03329426

HAL Id: halshs-03329426

<https://shs.hal.science/halshs-03329426>

Submitted on 31 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Boris BOVE, « Les hôtels aristocratiques sont-ils des monuments parisiens ? », *Bull. de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, n° 147, 2020, p. 29-57

Les « hôtels aristocratiques » sont un vieil objet d'histoire : leur liste apparaît dans les descriptions de la ville dès le début du XVe siècle sous la plume de Guilbert de Mets, elle est reprise en enrichie par Gilles Corrozet et ses continuateurs dans les *Antiquitez de la ville de Paris* au XVIe siècle, Henri Sauval en fait une première étude approfondie dès le XVIIe siècle, préfigurant l'étude incroyablement érudite d'Adolphe Berty au XIXe siècle sur la topographie parisienne. Dans les années 1880-1930, beaucoup d'historiens, parmi lesquels se sont distingués Charles Sellier, Léon Mirot et de nombreux chartistes, ont repris le flambeau allumé par Berty et ont publié plusieurs centaines d'articles monographiques portant sur des hôtels aristocratiques, parmi lesquels bon nombre l'ont été dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*¹. La seconde moitié du XXe siècle, a vu plusieurs tentatives de cartographie ou de recensement global de ces hôtels, ainsi celle de Joseph Semmler, de Jean Favier ou de la carte du CNRS². Le processus a abouti, à l'occasion d'une exposition aux Archives nationales en 2012 sur « la demeure médiévale à Paris », à un *Répertoire sélectif des principaux hôtels* dirigé par Valentine Weiss classant par hôtel le riche matériel bibliographique emmagasiné depuis le XVIIe siècle³. Cela fait donc plusieurs centaines d'années que l'érudition accumule des informations sur les hôtels aristocratiques sans jamais les définir, d'où des recensements successifs qui se recoupent imparfaitement⁴, le flottement sémantique entre « demeure » et « hôtel » et la difficulté à en tirer un enseignement général faute de savoir où s'arrête la première et où commence le second⁵. Le *Répertoire sélectif des principaux hôtels*, dernier maillon de cette chaîne érudite, n'indique pas de période d'étude, ni de critères de sélection, mais sa lecture montre que les 210 résidences retenues l'ont été sur une base bibliographique, parce qu'elles avaient été l'objet d'une étude topographique du fait de leur appartenance à un membre de l'élite sociale, que ce soient des gens de cour, des prélats ou des membres de la bourgeoisie curiale.

Si l'hôtel médiéval reste un objet impensé, c'est que les sources disponibles sont surtout des actes fonciers qui se prêtent mal à son analyse formelle, puisqu'ils ne décrivent pas les bâtiments mais les propriétés : les actes de vente ou les registres d'ensaisinement indiquent le prix de la propriété, la rue,

¹ METS Guilbert de, *Description de la ville de Paris en 1434*, éd. MULLALLY E., Turnhout, 2015, p. 94 ; CORROZET Gilles, *Les antiquitez, histoires et singularitez excellentes de la Ville, Cité et Université de Paris, capitale du royaume*, Paris, Estienne Groulleau, 1561, p. 128 ; SAUVAL H., *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724 ; BERTY A. et alii, *Topographie historique du vieux Paris*, Paris, 1866-1897.

² SEMMLER J., « Die Residenzen der Fürsten und Prälaten im mittelalterlichen Paris », dans *Mélanges offerts à René Crozet*, Poitiers, 1966, II, p.1217-1236 ; FAVIER J., *Paris au XV^e siècle, 1380-1500*, Paris, 1974, p. 98, 109 ; LEURIDANT J. et MALLET J.A., *Paris vers la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1975.

³ WEISS V. (dir.), *La demeure médiévale à Paris. Répertoire sélectif des principaux hôtels*, Paris, 2012.

⁴ BOVE B., « À la recherche des hôtels princiers de Paris : un inventaire impossible ? », dans M. GAUDE-FERRAGU, B. LAURIOUX, J. PAVIOT (dir.), *La cour du prince. Cour de France, Cours d'Europe (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2011, p. 177-192.

⁵ Outre le chapitre de Jean Favier consacré à l'habitat dans *Paris au XV^e siècle*, le seul article de synthèse sur cette question est celui de Simone Roux (« Résidences princières parisiennes : l'exemple de l'hôtel de Bourbon, fin XIV^e-milieu XV^e siècle », dans PATZE H. et PARAVICINI W. (dir.), *Fürstliche Residenzen im spätmittelalterlichen Europa*, Sigmaringen, 1991, p. 75-101).

les confronts, parfois certains équipements, mais guère plus. Les vestiges sont rares et posent la question de leur représentativité, en particulier l'hôtel des abbés de Cluny, tandis que les relevés archéologiques le sont plus encore car la plupart de ces résidences ont été détruites entre le XVI^e et le XVIII^e siècle⁶. Les plans du XVI^e siècle donnent des indications sur leur forme mais la comparaison avec les vestiges subsistants montre que l'information graphique est souvent déformée pour les élévations. Il y a donc un hiatus complet entre les rares représentations archéo-graphiques que l'on peut avoir de ces demeures et l'information foncière ordinaire dont on dispose. Cette situation documentaire laisse donc toute la place à l'imagination du chercheur, largement informée par les quelques vestiges subsistants ou ses propres représentations.

Le vocabulaire même désignant les habitations qu'on qualifie spontanément d'*hôtels*, par référence aux « hôtels particuliers » de l'époque moderne, porte des représentations conceptuelles d'autant plus fortes que le terme est entré dans la typologie officielle des Monuments historiques. Or ce concept est tardif : l'expression « hôtel particulier » date de la première moitié du XX^e siècle⁷ et son sens de résidence de grands personnages remonte au XVII^e siècle : le plan de Gomboust en 1652, par exemple, distingue par un H les hôtels des maisons, marquées d'un M. Une génération plus tard, Sauval (qui écrit dans le troisième quart du XVII^e siècle) emploie constamment le terme « hôtel » pour désigner les demeures des gens de cour. Dans les dictionnaires de l'époque classique, le mot renvoie avant tout à ce sens, et la meilleure formulation de la représentation associée à ce terme est donnée en 1788 par Féraud : « HOTEL. 1. Grande maison d'un Prince, d'un grand Seigneur. Les Bourgeois occupent des *maisons*, les Grands à la ville occupent des *Hôtels*. Les rois, les princes, les évêques y ont des *palais* »⁸. La définition du terme articule donc clairement statut social et architecture, renvoyant à la société d'ordres dans laquelle le paraître se doit d'être un reflet exact et rigoureux de l'être social. Cette adéquation est largement vérifiée à l'époque moderne, ce qui n'empêche pas des écarts à la norme, de même que pour le vêtement, dans le cadre de stratégies de distinction sociale – le terme d'hôtel dans son sens mélioratif se répand d'ailleurs quand se multiplient les résidences des financiers au XVII^e siècle⁹.

En dépit des destructions, le caractère massif et bien documenté du phénomène des hôtels particuliers à l'architecture régulière fait du XVII^e-XVIII^e siècle un âge d'or difficile à oublier pour le médiéviste. Il en va donc des hôtels comme de la cour, le modèle louisquatorzien, éblouissant, a tendance à pousser les chercheurs à penser les résidences aristocratiques du Moyen Âge sur le modèle de celles de l'époque moderne, c'est-à-dire un modèle distinctif et normalisé. Cela commence par le vocabulaire, que les modernistes plaquent sur le monde médiéval en affirmant parfois que le terme « hôtel » est mélioratif aux XIV^e et XV^e siècles¹⁰, ce qui n'est absolument pas le cas : les documents emploient

⁶ En particulier les plus connus d'entre eux, les hôtels de Saint-Paul, d'Artois, et de Flandre qui ont été lotis dès le début du XVI^e siècle.

⁷ Première attestation : au sens d'hôtel de luxe par de NINON, *Écho de Paris*, 28/8/1905. Les autres attestations sont PROUST M., *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, 1918, p. 607 ; GIDE A., *Si le grain ne meure*, 1924 ; BERNANOS G., *Imposture*, 1927, p. 325 au sens de demeure aristocratique (Trésor de la Langue Française Informatisé, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>).

⁸ FÉRAUD, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, 1788, II, p. 407.

⁹ GADY A., *Les hôtels particuliers de Paris, du Moyen Âge à la Belle Époque*, Paris, 2008, p. 9. La fortune des financiers profite, par extension, à leurs favorites, ainsi la Beauménard, dite Gogo, actrice de la Comédie française pour laquelle son protecteur, le fermier général Alexandre d'Augny, fit construire l'hôtel d'Augny (*ibid.*, p. 210-211).

¹⁰ *Ibid.*, p. 8-9 ou LEMERLE F., « L'émergence de l'hôtel particulier à Paris, entre ostentation et intimité », dans BOUCHERON P. et GENET J.P. (dir.), *Marquer la ville. Signes, traces, empreintes du pouvoir (XIII^e-XVI^e siècle)*, Paris-Rome, 2013, p. 109. Les modernistes ne sont pas les seuls à se laisser influencer par le vocabulaire moderne :

indifféremment « maison » ou « hostel » pour qualifier l'habitat des princes comme des gens ordinaires et il serait vain de s'appuyer sur le vocabulaire médiéval pour cerner la réalité architecturale de ces immeubles¹¹.

À partir de ce constat, il faut essayer de se départir de ces représentations fortes assimilant rang social et type architectural d'une part, et nécessaire visibilité de ces demeures dans le paysage d'autre part. Il est possible que les résidences aristocratiques du Moyen Âge s'inscrivent dans la généalogie de celles de l'époque moderne – Alexandre Gady a du reste identifié certaines continuités –, mais on ne peut le présupposer sur la base du vocabulaire et surtout il faut en prendre la mesure statistique à partir de l'ensemble de la documentation foncière plutôt que des rares cas d'espèces dont on dispose. Je partirai donc d'une définition sociale de l'hôtel aristocratique comme demeure d'un membre de la famille royale, d'un noble de cour, d'un évêque et même d'un abbé¹², sans préjuger de son apparence. J'ai donc retenu dans la documentation toutes les propriétés possédées par ces gens de cour et j'ai appliqué un questionnaire normalisé à toutes ces monographies d'immeubles. Il s'agit de croiser ici le rang des propriétaires et l'apparence de leur résidence¹³. Pour la caractériser j'ai repris la proposition de Françoise Hamon dans son étude des hôtels du quartier du Louvre de fonder l'analyse sur les seules données dont on dispose pour toutes les demeures de la fin du XIV^e siècle : leur *superficie*, leur *configuration* et leur *localisation*¹⁴. Je les ai enrichies des rares informations graphiques ou des indications laconiques sur les affectations des bâtiments ou les équipements signalés dans les textes en suivant ici la méthode d'Alexandre Gady lorsqu'il fait le portrait de groupe des hôtels aristocratiques de l'époque classique en décomposant les divers éléments qui les constituent¹⁵. Partant de là, on peut définir un indice scalaire de distinction, en reprenant une méthode chère à l'histoire urbaine, même si elle a surtout été appliquée aux réseaux urbains¹⁶. Cette méthode a aussi l'avantage de permettre une mesure grossière de la qualité globale de la demeure.

Au bout du compte, j'ai recensé 208 propriétés de gens de cour sous le règne de Charles VI, dont 140 sont assez documentées pour que leur forme puisse être comparées. Ce corpus permettra de dresser un portrait archétypal de la résidence des gens de cour, puis de mesurer les écarts à la norme pour en dresser une typologie plus fine. Cela permettra enfin de poser la question de leur monumentalité en la considérant non comme quelque chose d'objectif, mais comme un élément de communication qui passe par la perception des contemporains.

Jean-Pierre Leguay évoque « l'ostel particulier » des notables (LEGUAY J.P., *Vivre en ville au Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 21).

¹¹ On s'en convaincra à la lecture de n'importe quel censier, du *Journal d'un bourgeois de Paris*, ou du registre criminel du Châtelet (DUPLÈS-AGIER H., *Registre criminel du Châtelet de Paris*, Paris, 1861)

¹² Les abbés sont peu nombreux dans l'entourage du roi et leur propriété parisienne obéit le plus souvent à d'autres nécessités que la présence à la cour, contrairement aux évêques, car leurs demeures ne leur appartiennent pas en propre, et elles servent souvent à loger des moines étudiants sur la rive gauche ou à accueillir des surplus agricoles à vendre quand les hôtels sont situés sur la rive droite. Néanmoins certains, comme le célèbre hôtel de Cluny sont d'authentiques hôtels aristocratiques. Dans le doute, ils ont fait partie de l'enquête

¹³ Cette enquête a été réalisée dans le mémoire encore inédit d'une HDR d'histoire soutenue à Paris 1 en 2018 sous le titre *Habiter la ville. Paris et la noblesse de cour au XIV^e siècle* (garant P. Boucheron).

¹⁴ BOUDON F., CHASTEL A., COUZY H., HAMON F., *Système de l'architecture urbaine. Le quartier des Halles à Paris*, Paris, 1977, p. 185.

¹⁵ GADY A., *Les hôtels particuliers...*, *passim*.

¹⁶ Ainsi, récemment GUITTONNEAU P.H., *Dans l'ombre de la capitale : les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle*, Paris, 2016.

Construire l'archétype de l'habitat curial

Le plus petit dénominateur commun de la propriété foncière étant la parcelle, c'est d'elle qu'il faut partir pour cerner la spécificité de la résidence des gens de cour. La première chose qui saute aux yeux, ce sont les grandes dimensions de leur propriété, qui fait en moyenne 3.500 m² quand la taille des parcelles médiévales tourne autour de 50 à 100 m², et au maximum 300 m²¹⁷. La propriété aristocratique est donc, en moyenne, au moins dix fois plus vaste que la propriété bourgeoise, ce que confirment les censiers qui rappellent les divers propriétaires antérieurs des nombreuses parcelles remembrées qui composent désormais le pourpris de l'hôtel aristocratique. Le chiffre moyen de 3.500 m² varie grossièrement selon de rang du propriétaire : 6.600 m² pour les princes de la famille royale (mais certains vont jusqu'à 26.000 m²), contre 3.200 et 3.000 m² pour les évêques et les nobles, mais tous se distinguent nettement de la propriété ordinaire par leur emprise foncière exceptionnelle.

Une seconde caractéristique découle de cette grande taille des propriétés curiales : l'hétérogénéité du bâti. Celle-ci est consubstantielle à l'habitat urbain, qui comporte souvent des annexes en fond de parcelle¹⁸, mais est particulièrement contrastée dans le cas des gens de cour et explique en partie le dialogue de sourd entre historiens et historiens de l'art au sujet des hôtels, les premiers parlant du foncier, les seconds du bâti¹⁹. Quoiqu'il en soit, on constate que ces vastes propriétés sont en réalité composées d'un assemblage d'immeubles de qualité très variable, bien loin de la belle unité architecturale des hôtels particuliers de l'époque moderne qui unifie par le style logis principal et communs. Le dénombrement de l'hôtel d'Anjou en 1536 indique ainsi qu'il est composé d'une « grand maison... ou il y a plusieurs corps d'hostelz qui souloient appartenir a ladite grand maison que l'on appelle l'hostel d'Anjou » qui occupe tout le bord méridional de l'îlot²⁰ : les 78 m de l'îlot sur la rue de la Tissanderie sont donc bâtis, mais ce ruban est composé de bâtiments sans unité, car la grande salle de l'hôtel qui se situe à l'angle où se trouve l'échauguette ne mesure qu'une quinzaine de mètres de long (7 à 8 toises²¹). On peut supposer que c'est aussi la longueur approximative du logis comtal : le reste de la rive est donc occupé par d'autres constructions de qualité variable, ce que confirment du reste les plans du XVI^e siècle. Cette hétérogénéité est accentuée par l'adjonction de 17 autres parcelles portant de simples « maisons ».

¹⁷ BOUDON F., *Système de l'architecture...*, p. 75

¹⁸ Sur l'archétype de la maison parisienne ordinaire, voir FREDET J., *Les maisons de Paris. Types courants de l'architecture mineure parisienne de la fin de l'époque médiévale à nos jours*, Paris, 2003.

¹⁹ L'étude du patrimoine de Pierre Marcel m'avait conduit à poser l'hypothèse que sa demeure était une union patrimoniale de parcelles portant des maisons à pignon indépendantes, rassemblées progressivement par remembrement, dans lesquelles il logeait aussi ses fils adultes et mariés. Le caractère inorganique sur le plan architectural de l'ensemble me semblait se déduire du démembrement immédiat de la propriété entre ses héritiers à sa mort (B. BOVE, « La demeure bourgeoise à Paris au XIV^e siècle : bel hôtel ou *grant meson* ? », dans *Histoire Urbaine*, n° 3 (juin 2001), p. 67-82). Cette vision des choses établie à partir de sources foncières qui ne parlent que de terrains et non de bâtiments a choqué Pierre Garrigou Grandchamp, historien de l'art habitué à analyser les maisons en élévation, qui m'a fait l'amitié d'ouvrir un débat dans le catalogue de l'exposition sur la *Demeure médiévale à Paris* en soulignant qu'instabilité patrimoniale ne signifie pas manque de spécificité, les exemples de belles maisons patriciennes, de pierre ou de bois, ne manquant pas dans d'autres villes (GARRIGOU GRANDCHAMP P., « Les demeures parisiennes des XIII^e et XIV^e siècles », dans HAMON É. et WEISS V. (dir.), *La demeure médiévale à Paris*, Paris, 2012, p. 144). L'objection est pertinente, mais le débat insoluble dans le cas de l'hôtel de Pierre Marcel, faute de document évoquant les bâtiments. Une solution serait d'imaginer que le corps de logis remarquable tient sur une seule parcelle et que les autres sont des ajustements liés à la taille de la maisonnée du maître.

²⁰ PROUST-PERRAULT J., « Une résidence princière parisienne : l'hôtel d'Anjou (XIV^e-XVI^e siècles) », *BSHP*, n° 134-135 (2007-2008), p. 67.

²¹ WEISS V. (dir.), *Répertoire...*, p. 21.

Fig. 1 – L'hôtel de Sens (1475-1519)

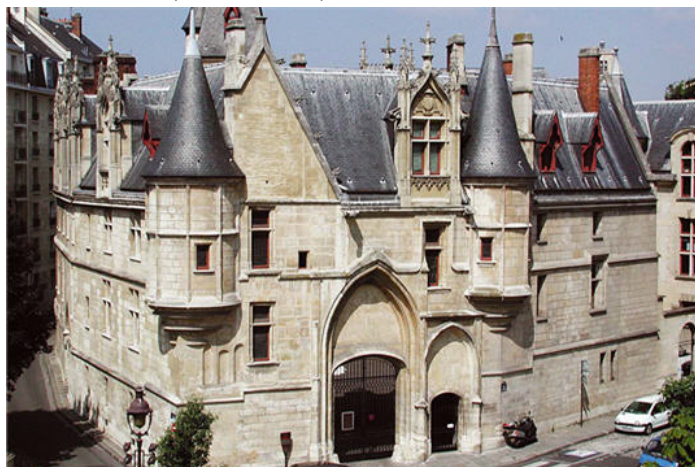


Photo Société des Amis de la Bibliothèque Forney

Pointillés : pourpris de l'hôtel

Semi de points : logis de la fin du XV^e siècle, toujours conservé

Le contraste entre le logis aristocratique et le reste du pourpris est particulièrement spectaculaire dans le cas de l'hôtel que les archevêques de Sens font construire à la fin du XV^e siècle : il s'agit d'un manoir urbain, mais celui-ci n'occupe qu'une faible partie de la propriété qui englobe tout l'îlot, à l'exception d'une enclave possédée par l'abbaye d'Yerres. Le cadastre Vasserot montre que, en dehors des jardins derrière l'hôtel, le pourpris est divisé en petites parcelles au début du XIX^e siècle, et il est probable qu'il en était déjà de même au XV^e siècle (fig.*). Cette structure bi-polaire, entre logis seigneurial et habitat ordinaire est également attestée dans l'hôtel d'Artois-Bourgogne : l'hôtel dispose de grandes étables et de louages composés de petites maisons sur la rue Mauconseil²², tandis que le logis comtal se trouve au-delà de la vieille enceinte comme on le voit sur le plan de la Gouache (fig. 11 a et b).

Les maisons ordinaires qui occupent une bonne partie du pourpris des hôtels aristocratiques sont utilisées pour les gens de la maisonnée, mais sont aussi volontiers louées, comme en atteste le cas de l'hôtel de Rieux dont une chambre est occupée en 1407 par Jacquette, femme de Jean Griffart, cordonnier, qui a été témoin privilégiée du meurtre de Louis d'Orléans parce qu'elle habitait « en l'un des louages de l'ostel du maréchal de Rieux », en face de la maison où les assassins attendaient le passage du duc²³. La location des maisons secondaires du pourpris participe probablement pour bien des propriétaires de l'équilibre financier de leur hôtel, si on en juge par le cas du concierge de l'hôtel d'Artois qui paie les cens dus pour l'usage du sol grâce aux revenus des louages²⁴.

Troisième caractéristique de l'hôtel aristocratique parisien, qui découle elle aussi de ses dimensions exceptionnelles, sa place dans l'îlot : aucune propriété ne se trouve en cœur d'îlot et la moitié d'entre elles a capté au moins un angle de celui-ci. Ce dernier point est important, car il se prête bien à l'ajout d'une échaugette qui le distinguera encore mieux des maisons bourgeoises.

²² BERLAND F., *La cour de Bourgogne à Paris (1363-1422)*, thèse Lille 3, 2011, p. 76. RICHARD J.M., « Documents des XIII^e et XIV^e siècles relatifs à l'hôtel de Bourgogne », *BSHP*, n° 17 (1890), p. 145, 147.

²³ RAYMOND P., « Une enquête du prévôt de Paris sur le meurtre de Louis d'Orléans », *BEC*, n° 26 (1864-1865), p. 227

²⁴ BERLAND F., *La cour de Bourgogne à Paris...*, p. 108-111.

Quatrième caractéristique, l'affrontement à la rue. Autant la maison ordinaire se caractérise par un accès direct à la rue, puisque le logis a « pignon sur rue » tandis que les annexes sont en fond de cour, autant les résidences des gens de cour optent toutes, sans exception, pour un schéma inversé, avec un accès différé au logis, auquel on parvient après avoir passé un porche et traversé une grande cour, et des annexes sur rue.

Fig. 2 – Les porches dans des murs de clôture d'après le plan de Bâle (1552)



a) Hôtel de Cluny ©studiogardere



b) Hôtel de l'évêque de Tournai



c) Hôtels du comte de Sancerre (en bas à gauche, sur la rue des Augustins) et du comte d'Eu/Nevers, rue Saint-André-des-Arts



d) Hôtel de l'archevêque de Rouen

La configuration de l'hôtel de Cluny, avec une porte cochère dans un mur crénelé donnant sur une grande cour, est très répandue comme en témoigne le plan de Bâle : l'hôtel des évêques de Tournai est lui aussi fermé sur la rue par un mur percé d'un porche (fig. 6b), tout comme les hôtels de Sancerre et de Rouen, même s'ils ont un logis sur rue (l'existence d'une porte cochère dans le pignon du logis de l'hôtel de Sancerre est cependant improbable). On déduit au passage de ces derniers exemples, mais aussi de ceux de celui d'Anjou et d'Harcourt, que le logis principal ne se situe pas systématiquement entre cour et jardin, comme à l'époque moderne : ce n'est qu'une possibilité et cela n'a rien de typique, ni même de particulièrement distinctif.

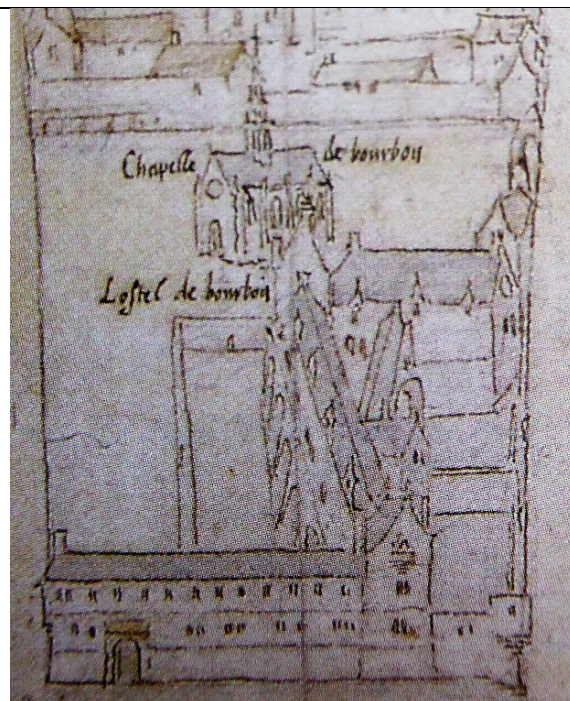
Le porche peut être placé dans un mur lisse ou dans une porterie, qui est alors volontiers dotée de tourelles ou d'une porte monumentale, comme dans l'hôtel de Sens. Ce cas n'est pas isolé : on peut constater des solutions analogues (et plus précoces) dans les hôtels du Prévôt appartenant à Louis d'Orléans, l'hôtel de Bourbon ou d'hôtel de Clisson dont le châtelet d'entrée subsiste encore.

Fig. 3— Porches sous des bâtiments

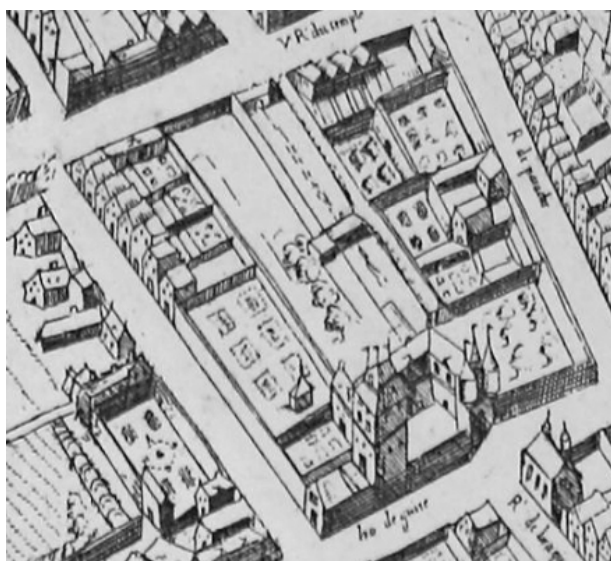


A. Hôtel du Prévôt dit aussi du Porc-Épic d'après le plan de Bâle (1552)

Noter que le plan représente deux porteries, mais il n'y en avait probablement qu'une : il est possible que celle encadrée des deux tours évoque la porte Saint-Antoine, dont l'hôtel était mitoyen, plutôt que sa porterie.

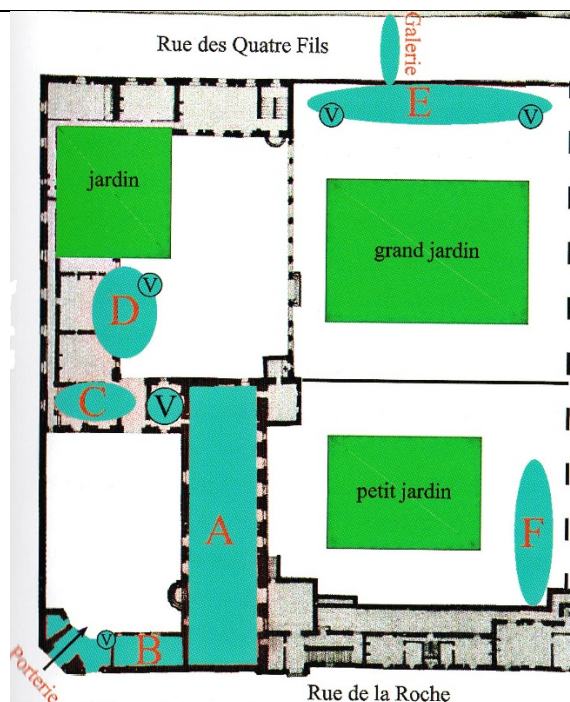
B. Hôtel de Bourbon (XIV^e siècle) d'après un plan de censive (1569)

C. Hôtel de Clisson



Plan de Quesnel (1602)

D. Plan de l'hôtel de Guise en 1634 avec en couleur, les parties médiévales correspondant à l'hôtel de Clisson (d'après GARRIGOU GRANDCHAMP P., « L'hôtel de Clisson... », p. 171).



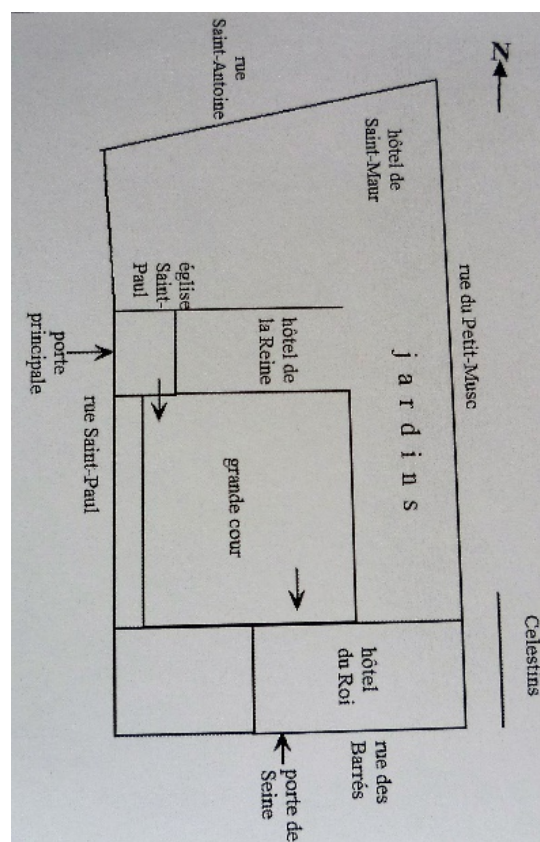
La seule représentation d'un hôtel curial de l'époque de Charles VI se trouve dans les *Dialogues* de Pierre Salmon. Il s'agit probablement de l'hôtel Saint-Paul puisque le roi semble chez lui. On y retrouve la position en coin d'îlot, l'échauguette, la porterie, la cour et le logis principal dont l'accès est différé,

mais surtout on voit comment se comportent les gens dans ce contexte architectural : non seulement la porterie sur rue est gardée par un huissier en livrée qui filtre sévèrement les visiteurs, mais l'entrée du logis l'est aussi par un second huissier. Cette représentation montre bien le rapport à la rue entretenu par les élites curiales : on ne saurait mieux manifester l'imperméabilité de l'hôtel avec la ville, tandis que l'ouvroir de l'artisan montre au contraire l'ouverture de l'habitat bourgeois à l'espace public, ce qui est logique car les uns vivent *en ville*, tandis que les autres vivent *de la ville*. La présence dans cette représentation d'un perron de pierre à trois marches, adossé à un mur du logis, confirme que le maître des lieux entre à cheval ou en charriot dans la cour – deux chevaux représentés dans l'angle droit de la cour attestent que leur présence est ordinaire. À l'inverse, les citadins doivent démonter s'ils veulent mener leur cheval à l'étable en fond de parcelle à travers l'étroit couloir qui passe sous leur maison.

Fig. 4 – L'hôtel Saint-Paul



A. Pierre de Salmon, *Dialogues* (XV^e siècle, BnF, Fr. 23279, fol. 53)



B. Plan d'après WHITELEY M., « The Importance of the Lodgings of the Kings... », fig. 6.

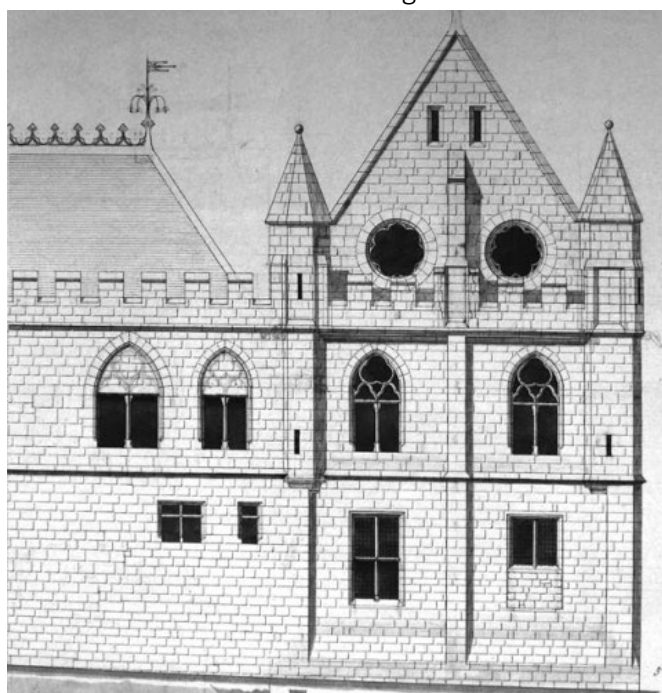
Cinquième caractéristique, l'apparence architecturale. Elle est difficile à caractériser avec les sources foncières, mais elles peuvent être enrichies occasionnellement d'informations provenant des comptes princiers, de visites de maçons jurés²⁵, d'iconographie ou de relevés archéologiques comme pour l'hôtel d'Harcourt²⁶. J'ai relevé 21 indicateurs distinctifs par rapport à la maison ordinaire. Les

²⁵ ROUX S., « Résidences princières... », *passim*.

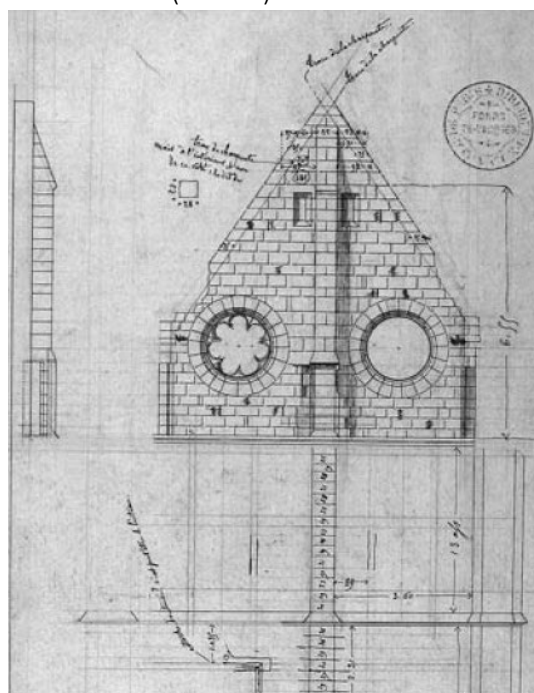
²⁶ GARRIGOU GRANDCHAMP P., « L'hôtel des seigneurs d'Harcourt à Paris. Une résidence aristocratique de la fin du XIII^e siècle », *BulMo*, n° 167-2 (2009), p. 127-158.

matériaux d'abord : la présence de pierre (même partielle et sans attestation de qualité du matériau ou de sa mise en œuvre), d'une couverture d'ardoise (rare et toujours partielle) ou l'existence de verrières. Les attributs seigneuriaux ensuite, avec la mention de créneaux, d'une tour (qu'elle soit une vieille tour manoriale rattrapée par l'urbanisation ou une tour de l'enceinte déclassée, une tourelle ou une tour-escalier hors d'œuvre). Les équipements enfin : la présence de jardin ou préau est distinctive (surtout s'ils sont architecturés avec des treille et dotés d'une fontaine), celle l'étuves ou d'un jeu de paume l'est plus encore mais c'est surtout l'existence de lices, d'une ménagerie, d'une volière, d'un colombier, d'une chapelle ou la division en appartements, ainsi que de galeries promenade (et non de circulation entre bâtiments) comme la galerie sur arcades de l'hôtel de Nesle qui mène à une chambre avec vue sur la Seine (fig.*), qui font la spécificité de la demeure des gens de cour.

Fig. 5 – Hôtel des comtes d'Harcourt (XIIIe s.)

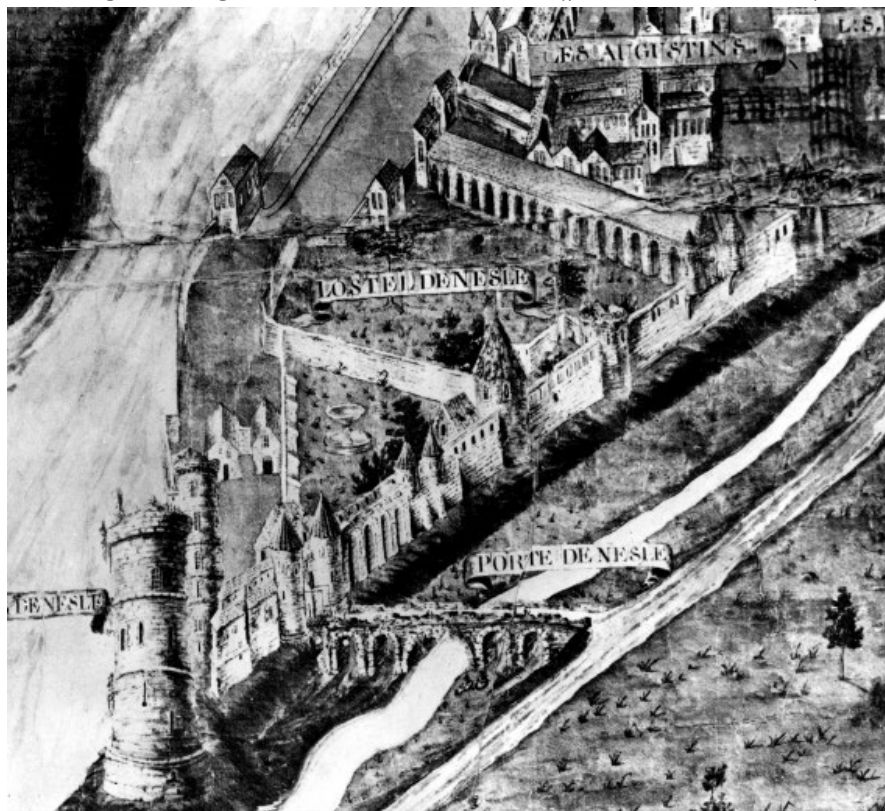


A) Pignon nord-est, impasse Coupe-Gueule
GARRIGOU GRANDCHAMP P., « L'hôtel des seigneurs d'Harcourt... », fig. 8, 10



B) Pignon nord-ouest, rue des Maçons

Fig. 6 – La galerie de l'hôtel de Nesle (plan de la Gouache)



Source : BHVP

L'ensemble de ces caractéristiques permet de dessiner l'archétype de l'hôtel aristocratique à l'époque de Charles VI : c'est une vaste propriété de 3.500 m² environ, procédant du remembrement patient d'une ou plusieurs dizaines de parcelles ; une petite partie du pourpris est occupée par un grand logis de qualité, destiné au maître, mais la majorité de la surface est occupée par des maisons ordinaire qui servent d'annexes ou de louages ; qu'il soit situé sur rue ou entre cour et jardins, l'accès au logis est différé et on peut y entrer à cheval par un porche ou une porterie qui donne sur une grande cour ; l'habitat aristocratique n'est pas fortifié même s'il cite volontiers le vocabulaire de l'architecture seigneuriale ; il se signale surtout dans le paysage urbain par la longueur de son mur de clôture, qui ralentit brutalement le rythme saccadé des petites maisons bourgeoises à pignon ; le logis est tout ou partie en pierre, couvert de tuiles même si certains éléments de toiture peuvent être en ardoises, avec des fenêtres partiellement vitrées, des galeries de récréation, des équipements de confort rares et de vastes jardins.

Fig. 7 – Hôtel des abbesses de Maubuisson



En réalité, l'hétérogénéité des hôtels aristocratiques est telle qu'elle invite à en dresser une typologie plus fine. À y regarder de plus près, on note que 11 % des résidences du corpus sont des maisons bourgeoises, peut-être cossues mais pas vraiment distinctives : la propriété fait moins de 500 m², elle a donc probablement avec pignon sur rue sans accès différencié au logis, et n'a aucune des 21 caractéristiques architecturales évoquées plus haut. Certes on trouve beaucoup de maisons d'abbayes parmi elles (ainsi les maisons de Longpont, d'Ourscamp, d'Yerres, de St-Jean-en-Vallée, de Molesme, de Preuilley et de Maubuisson) ce qui confirme la place marginale des abbés à la cour – et encore plus des abbesses évidemment ! Mais on note aussi dans ce groupe les hôtels des archevêques de Bourges et de Tours, des évêques de Meaux, Lisieux et Clermont, ainsi que celui de Jacques de Bourbon, seigneur de Préaux et cadet de sang royal²⁷. À l'autre bout de l'échelle, 10 % des propriétés correspondent peu ou prou à l'archétype dessiné plus haut : ce sont les hôtels d'Alençon, d'Artois, de Bohême, de Bourbon, Braque, de Clisson, de Flandre, d'Harcourt, La Trémoille, de Nesle, du Prévôt, de Saint-Paul, des Tournelles et le Séjour de Navarre, bien connus et souvent cités comme typiques de l'architecture des hôtels aristocratiques alors qu'ils ne forment que les plus remarquables d'un corpus beaucoup plus hétérogène. Tous les autres hôtels aristocratiques, en effet, se situent entre ceux deux extrêmes : 31 % se distinguent seulement par un accès différencié probable, 26 % ont un accès différencié et des éléments architecturaux distinctifs de nature civile, tandis que 20 % ont une allure seigneuriale. Si l'on omet les types extrêmes, on peut considérer que le clivage oppose les hôtels à la distinction civile aux hôtels à la distinction seigneuriale.

²⁷ BONNARDOT A., « Notice sur une tour de l'enceinte de Philippe Auguste », *BSHP*, n° 5 (1878), p. 169-170

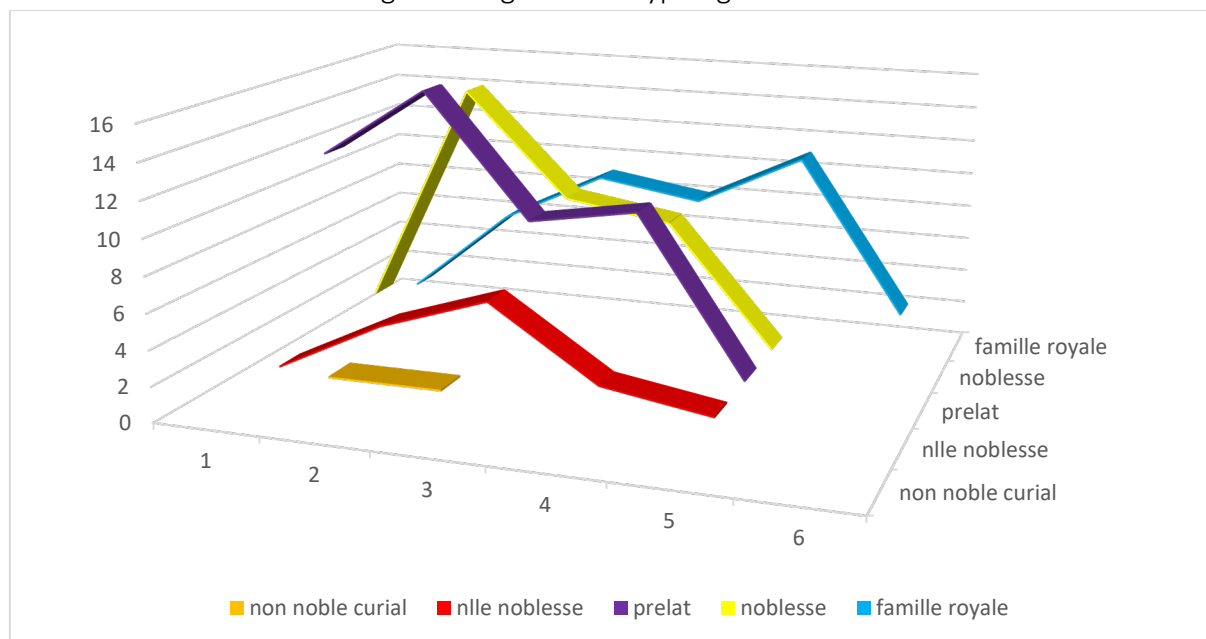
Fig. 8 - Typologie formelle des hôtels aristocratiques

Type	Surface	Affrontement à la rue	Indice de distinction	%
1	< 500 m ²	Pignon sur rue		11 %
2	> 500 m ²	Accès différé		31 %
3	> 500 m ²	Accès différé	Au moins un indice de qualité architecturale civile	26 %
4	> 500 m ²	Accès différé	1 indice (et un seul) de qualité architecturale seigneuriale/militaire	20 %
5	> 500 m ²	Accès différé	Plus de 1 indice qualité architecturale seigneurial et plus de 5 indices civils	10 %
6	> 500 m ²	Accès différé	Châteaux urbains (Louvre et palais de la Cité)	1 %

Il est vrai qu'il y a un effet de source et que l'absence de renseignement ne signifie pas toujours l'absence de distinction, mais, outre qu'on ne peut raisonner sur l'absence de preuve, l'ancienneté de l'érudition dans ce domaine, le grand nombre de sources secondaires explorées et la faiblesse des seuils retenus pour construire la typologie scalaire permettent d'affirmer que presque deux-tiers des gens de cour habitent des maisons certes cossues, mais très éloignées de la rhétorique seigneuriale des hôtels habituellement cités en exemple.

On pourra objecter que cette hétérogénéité reflète celle de la société curiale, qui est très hiérarchisée, raison pour laquelle il est intéressant de croiser le statut social du propriétaire en 1400 avec le type d'hôtel. On observe alors que, globalement, chacun a une résidence qui sied à son rang, mais on note aussi pas mal inadéquations aussi : les princes se distinguent nettement des nobles et des prélats en occupant majoritairement des hôtels seigneuriaux (56,7 % de type 4, 5 et 6), mais 40,5 % habite un hôtel civil et Jacques de Bourbon loge même dans une maison bourgeoise ! Un quart seulement des prélats et les nobles privilégient la rhétorique seigneuriale (22,9 % et 25,8 %) : ils habitent donc surtout des hôtels civils, mais le standing des laïcs est supérieur à celui des ecclésiastiques dont un quart habite une maison bourgeoise (contre 5,7 % pour les nobles). Il arrive que quelques hôtels possédés par des nobles au XIV^e siècles soient entre des mains de bourgeois, d'où la catégorie (marginale numériquement) de « non-nobles curial », mais il y a adéquation de leur demeure avec leur rang puisque qu'aucune n'est de type seigneurial. La surprise en revanche vient des anoblis de fraîche date (« nouvelle noblesse ») dont près d'un quart (21,4 %) habite un hôtel avec une allure seigneuriale.

Fig. 9 - Rang social et typologie formelle



De tout cela on peut déduire que l'apparence des hôtels aristocratique dépend autant des moyens de son propriétaire (que l'on va considérer comme en adéquation avec son rang social) que de la volonté de celui-ci de les mettre en œuvre pour paraître. Autrement dit, n'investissent dans une résidence tape-à-l'œil que les gens de cour qui ambitionnent de peser lourd au conseil du roi : c'est le cas des princes, dont cette vocation se trouve exacerbée par la folie de Charles VI, mais aussi des anoblis qui sont le plus souvent de fidèles conseillers²⁸. Les ecclésiastiques semblent plus distancés que les nobles vis-à-vis de ces affirmations de puissance, mais il y a aussi des attitudes de détachement parmi ces derniers. On s'en convaincra en comparant le cas des deux derniers connétables du XIVe siècle, Bertrand Du Guesclin et Olivier de Clisson. Tous deux sont des nobles dotés d'une très grande fortune au moment où ils reçoivent l'épée du roi, mais ils n'investissent pas la ville de la même façon : Du Guesclin habite un hôtel de type 2 dont il refuse de payer le cens tant qu'il servirait le roi de France dans ses guerres²⁹, tandis qu'Olivier de Clisson, tête du parti Marmouset qui domine le conseil sous Charles V, se fait bâtir un solide manoir seigneurial dans la seigneurie du Temple. De l'être au paraître il y a donc un pas qu'il convient à chaque propriétaire de franchir, et bon nombre ne le font pas, d'où l'imprudence qu'il y a à considérer que tous les gens de cour habitent des hôtels particuliers – et réciproquement.

Mais la distinction ne passe pas seulement par l'architecture, elle passe aussi par la façon dont elle est reçue par les contemporains.

²⁸ Jean Coignet, secrétaire du roi ; Guillaume Orgemont, écuyer, seigneur de Méry et panetier du duc de Bourgogne ; Amaury d'Orgemont, chancelier du duc d'Orléans ; Jean Raguier, argentier de la reine ; Arnaud de Corbie, chancelier du roi ; Jean Jouvenel, garde de la prévôté des marchands ; Martin Double, avocat du roi ; Jean Bethisy, procureur au Parlement ; Blanchet Braque, chevalier, maître d'Hotel du roi et chambellan du duc de Bourgogne ; et surtout Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis, maître d'hôtel du roi et du duc d'Orléans, principal personnage de la cour qui a possédé les hôtels de Jouy, de Savoie, Culdoe et Barbette !

²⁹ WEISS V. (dir.), *Répertoire...*, p. 64.

Perception des hôtels aristocratiques par les contemporains

Si l'on part du principe que l'architecture est un langage, il sert de vecteur de communication entre un émetteur et un récepteur et, comme dans toute communication, le message est susceptible de ne pas être entendu ou d'être mal compris³⁰, d'où l'intérêt de s'interroger sur la perception qu'ont les contemporains des hôtels aristocratiques (ou tout au moins des plus visibles d'entre eux !). Cette distinction entre communication unilatérale et communication ouverte se double d'un débat sur l'efficacité du langage architectural. Cela pose au fond la question de savoir si les hôtels aristocratiques sont des monuments. Le terme vient de *monumentum*, édifice ou texte commémoratif, qui lui-même vient de *monere*, se souvenir. Au XVII^e siècle le mot est employé à propos des architectures qui transmettent un souvenir à la postérité (par exemple les pyramides), tandis que l'adjectif « monumental » est inventé seulement au XIX^e siècle par Châteaubriand comparant justement la majesté des pins à celle des pyramides³¹.

Compte tenu du lien identitaire assez étroit entre l'habitat et le propriétaire, on pourrait dire que les demeures des gens de cour peuvent être considérées de leur vivant comme des monuments au sens étymologique de rappel de leur présence physique dans la ville. Cette fonction de représentation est particulièrement manifeste pour les princes qui ont tendance à conserver l'hôtel parisien d'une génération à l'autre, même s'ils ne fréquentent pas assidument la cour – le cas limite étant celui du duc de Bretagne qui n'entretient guère son hôtel mais ne vend pas, ou du duc de Bourgogne qui accumule par héritage les propriétés inutiles et ruineuses (hôtel de Bourgogne rive gauche, hôtel de Flandre, hôtel des Bourdonnais), mais ne les cède jamais, parce qu'elles sont associées à un grand fief et qu'elles ont vocation à accueillir ceux de ses descendants qui en hériteront. En l'occurrence on peut faire l'hypothèse que l'hôtel d'un prince a la même fonction de représentation qu'une ambassade contemporaine.

Cette identification de l'homme avec sa résidence passe par l'héraldique, qui est le système normal d'identification et de construction de l'espace de la noblesse, avec un jeu possible entre l'espace féodal marqué au moyen des armoiries familiales, et l'espace personnel balisé par une devise particulière³². Il est certain que de telles marques héraldiques ou emblématiques étaient omniprésentes à l'intérieur des hôtels, car les miniatures comme les comptes et l'archéologie attestent du grand nombre d'objets, de meubles, de tissus, de tentures portant la marque de leur propriétaire, mais il est fort probable aussi que les hôtels des princes dont la propriété était particulièrement stable affichaient de tels signes à l'extérieur, aux vitres des fenêtres comme à l'hôtel du Prévôt, sinon au moins au-dessus du porche d'entrée, seuil qui est le lieu par excellence de la manifestation de l'identité. Le porche de la grande porte de l'hôtel de Bourbon est décorée du mot Espérance et de la ceinture de l'ordre du chardon fondé par le duc, tandis que les ferrures du balcon donnant sur la Seine portent des fleurs de lys (les armoiries du duc étaient aussi visibles sur les verrières des fenêtres), mais le tympan de la porte de l'hôtel de Chalon-Arlay portait également les armoiries de la famille d'Orange : cette pratique devait donc être aussi courante qu'elle est mal documentée. Une autre manière de vérifier la fonction de représentation de ces bâtiments, c'est de noter qu'on leur faisait parfois porter des marques d'infâmie dans le cadre de procédures judiciaires. L'exemple le plus célèbre est celui du chambellan du roi Charles de Savoisy, dont le Parlement décida en 1404 que « l'emplacement [de son hôtel] serait

³⁰ BOUCHERON P., « L'implicite du signe architectural : notes sur la rhétorique politique de l'art de bâtir entre Moyen Âge et Renaissance », *Perspectives architecturales*, n° 1 (2012), p. 173-180.

³¹ BOUCHERON P., « Qu'est-ce qu'un monument ? Sur quelques exemples milanais des rapports entre mémoire, pouvoir et architecture monumentale à la fin du Moyen Âge », dans CROCQ L. (dir.), *Le prince, la ville et le bourgeois*, Paris, 2004, p. 13-14.

³² HABLLOT L., « Le décor emblématique chez les princes de la fin du Moyen Âge : un outil pour construire et qualifier l'espace », dans *La construction de l'espace...*, p. 147-165.

converti en place publique, afin d'éterniser la mémoire de l'attentat » commis par ses gens contre une procession de l'université.³³

Les hôtels aristocratiques sont des monuments qui portent le souvenir de leur propriétaire, mais cela signifie-t-il qu'ils sont perçus comme monumentaux, c'est-à-dire majestueux ? Pour faire l'archéologie de ces perceptions, deux pistes s'offrent au chercheur : les discours, d'une part, et la modélisation des déplacements d'autre part.

Il faut d'abord noter que les chroniques urbaines (entendues comme celles qui s'intéressent à la ville³⁴) se passionnent pour les tribulations de la communauté des Parisiens mais sont totalement indifférentes à l'architecture en général et aux hôtels aristocratiques en particuliers. Michel Pinton est le seul à évoquer ponctuellement des hôtels, mais c'est toujours lorsqu'ils sont associés à des destructions punitives, que ces *damnatio memorie* soient judiciaires comme pour Savoisy ou résultent d'émeutes populaires comme pour l'hôtel de Nesle³⁵. Il note que des princes s'en émeuvent, mais il s'agit justement de gens de cour et non de Parisiens qui, lorsqu'ils s'intéressent aux hôtels, n'apparaissent que pour les saccager.

Les éloges sont plus attentifs à la matérialité des hôtels, car l'architecture fait partie de l'ornementation de la ville, mais ils sont des éléments très secondaires du paysage. Jean de Jandun s'exclame en 1323 : « que de grands et beaux hôtels de riches fameux ! Les uns sont ceux des rois, des comtes, des ducs, des chevaliers et des autres barons ; les autres appartiennent aux prélats ; tous sont nombreux, grands, bien bâtis, beaux et splendides, au point qu'à eux seuls et séparés des autres maisons ils pourraient constituer une merveilleuse cité », mais il ne les décrit pas, au contraire de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle et du Palais de la Cité³⁶. Cette dualité est encore plus évidente pour Guillebert de Mets en 1407, qui cite 15 hôtels définis par la qualité de leur propriétaire, mais sans description³⁷, alors que la cathédrale, le Palais, le Petit Châtelet, le collège des Bernardins, l'église Sainte-Catherine, les Célestins et les Innocents bénéficient de descriptions formelles, et parfois substantielles. Le fait que Guillebert de Mets mentionne le Petit Châtelet, où il y a « si espés de murs que on y menroit bien par-dessus une charrette ; si sont dessus ces murs beaux jardins ; la est une vis double, dont ceux qui montent par une voie ne s'apparçoivent point des autres qui descendent par l'autre voie »³⁸, mais omette le Grand Châtelet donne la clé de ces éloges : il magnifie avant tout la ville par des listes sèches et, lorsqu'il y a description, elle correspond manifestement à une expérience vécue. Ces descriptions de Paris sont donc aussi des expériences de la ville, d'où la concentration des annotations architecturales sur les principaux bâtiments publics – la cathédrale et le Palais de la Cité – et la liste sèche d'une quinzaine de résidences aristocratiques qui sont aussi imperméables à l'espace

³³ PINTON Michel, *Chronique de Charles VI*, éd. et trad. BELLAGUET L., rééd. Paris, 1994, III, p. 193 (désormais RSD).

³⁴ Un bon indicateur de l'urbanité des chroniques est leur propension à s'intéresser aux cérémonies publiques qui rassemblent les Parisiens dans des fêtes joyeuses (entrées, joutes, mariage) ou tragiques (processions expiatoires). On retiendra la *Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339*, éd. HELLOT A., *MSHP*, n° 11 (1884), écrite en marge du scriptorium de Saint-Denis, mais très attentive à la vie parisienne, la *Chronique du religieux de Saint-Denis* et le *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449* (éd. BEAUNE C., Paris, 1989)

³⁵ RSD..., III, p. 193 et IV, p. 523 ; V, p. 139-141.

³⁶ LE ROUX DE LINCY A.J.V. et TISSERAND L.-M., *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1867, p. 53.

³⁷ Il cite le Louvre [type 6], l'hôtel de Bourbon [type 5], de Saint-Paul [type 5], de Petit-Musc [type 2], de Sicile [type 4], des Tournelles [type 5], d'Artois [type 5], de Navarre [type 5], de Flandre [type 5], d'Alençon [type 5], de Hollande [cad de Hainaut, type 3], de Montaigu [Jean de Montaigu possédait l'hôtel du Porc-Epic en 1407, type 5], de Tournai [type 4], de Clisson [type 5], puis ceux des bourgeois Bureau de Dammartin [type 2], Dino Rapondi [type 3], Jacques Dussy [type 3], Guillaume Sanguin [type 2] et Miles Baillet [hors corpus]. Mulally. 94-96.

³⁸ METS Guillebert de, *Description...*, p. 88.

public que des ambassades. Par ailleurs, il ne cite pas l'hôtel de Bohême, de Nesle, de Navarre, de Harcourt et La Trémoille dont l'architecture remarquable fait partie de l'ornement de la ville. Ce qui fait le monument, c'est donc autant l'architecture que son appropriation par des usages sociaux, dont les hôtels sont exclus.

La preuve par l'absurde en est donnée par la description de l'hôtel de Jacques Dussy, maître à la chambre des comptes, auquel Guillebert de Mets consacre un très long développement – plus long que celui sur la cathédrale, la Sainte-Chapelle et le Palais réunis ! Il en ressort que sa demeure est hermétique à la rue puisqu'on y entre par un portail qui donne sur une cour où s'ébattent des paons qui tiennent lieu de volière. Il y a une salle dédiée aux jeux de table, notamment aux échecs, qui remplace le jeu de paume ou les lices, et une chapelle. S'il n'y a pas d'appartements en tant que tels, la spécialisation des pièces y fait penser : sa demeure est en effet dotée d'une étude dont les parois sont couvertes de pierres précieuses et fait office de salle du trésor, de même que plusieurs autres chambres parées de lits, de tables sculptées, de riches draps et de tapis à franges d'or évoquent les appartements princiers. En une « chambre haute », Jacques Dussy avait une armurerie remplie d'arbalètes décorées de peintures, d'étendards, d'arcs, de piques, de poignards, d'épieux, de haches, de guisarmes, de maillets de fer comme de plomb, de pavois, de targes, d'écus, de canons et d'autres engins, à mi-chemin entre armurerie et collection précieuse comme dans la salle du Trésor de la grosse tour du Louvre³⁹. À défaut d'échauguette pour surveiller la rue, l'hôtel est doté, dans cette chambre haute, d'un guichet en encorbellement sur la rue formé d'une grille de lames de métal épaisses, qui permet de voir dans la rue sans risquer d'être atteint par une flèche. Mais l'hôtel possède une autre chambre haute : « par-dessus tout l'ostel estoit une chambre carrée ou estoient fenestre de tous costés pour regarder par-dessus la ville », qui fait office de tour. Et pour couronner le tout « par-dessus les pignacles de l'ostel estoient belles ymages dorees », c'est-à-dire probablement des sculptures dorées au-dessus des fenêtres⁴⁰. Tout y est, ou presque, il ne manque que des créneaux, une couverture d'ardoises et une galerie promenoir pour en faire une résidence royale, à ceci près que l'on sait par les censiers que Jacques Dussy n'était propriétaire que de 3 parcelles, ce qui laisse supposer, compte tenu de la configuration de l'îlot et du parcellaire vers 1800, une propriété s'étendant sur 800 m² environ⁴¹.

Si Guillebert de Mets décrit abondamment l'intérieur de cet hôtel, c'est manifestement qu'il l'a fréquenté. Il a toute les caractéristiques d'un monument, mais peut-on sérieusement le considérer comme tel quand d'autres hôtels objectivement remarquables comme celui du Prévôt ou de Harcourt ne sont même pas mentionnés ? Certes non. Ce que nous apprend cette description en revanche, c'est que les bourgeois proches de la cour partagent la culture architecturale curiale et tendent à reproduire – en modèle réduit – les caractéristiques de l'habitat princier : Guillebert développe l'exemple de l'hôtel de Jacques Dussy pour prouver que « grant foison de riches bourgeois avoit [à Paris] et d'officiers que on appelloit petis royetaux de grandeur ». Cela ne rend pas pour autant de leur résidence monumentale.

Les hôtels aristocratiques les plus remarquables du point de vue architectural sont donc considérées par les sources littéraires comme des monuments très secondaires et 90 % des autres ne sont même pas spécifiés. Les nombreuses représentations iconographiques de Paris confirment cette indifférence pour les résidences aristocratiques : le monument le plus représenté est assurément la cathédrale Notre-Dame, qui fait figure d'emblème de la ville, puis le Palais, la Sainte-Chapelle, les clochers des

³⁹ SALAMAGNE A., « Lecture d'une symbolique seigneuriale : le Louvre de Charles V », dans BOUCHERON P. et GENET J.P. (dir.), *Marquer la ville...*, p. 61-82.

⁴⁰ METS Guillebert de, *Description...*, p. 96.

⁴¹ LE ROUX DE LINCY A.J.V. et TISSERAND L.-M., *Paris et ses historiens...*, p. 348.

grandes abbayes, les fortifications en générale et le Louvre de Charles V en particulier. Seuls l'hôtel de Bourbon et de Nesle sont représentés, mais par accident, parce qu'ils sont voisins du nouveau Louvre et de la tour de Nesle⁴². Il y a une forte homogénéité dans les représentations de la ville, qu'elles soient textuelles ou iconographiques, alors que les contextes d'élaboration des peintures représentant Paris sont très divers : chroniques, livres d'heures, littérature, hagiographie, etc. Il semble donc qu'il y ait consensus pour ne pas associer – ou alors marginalement – les hôtels à l'identité de la ville.

Si on juge ces représentations littéraires et iconographiques trop biaisées, on peut tenter d'aborder cette question sous l'angle des circulations, en se demandant si les résidences des gens de cour sont placées sur des axes de circulation fréquentés – autrement dit, font-elles partie du paysage quotidien que les Parisiens ont souvent l'occasion de voir ?

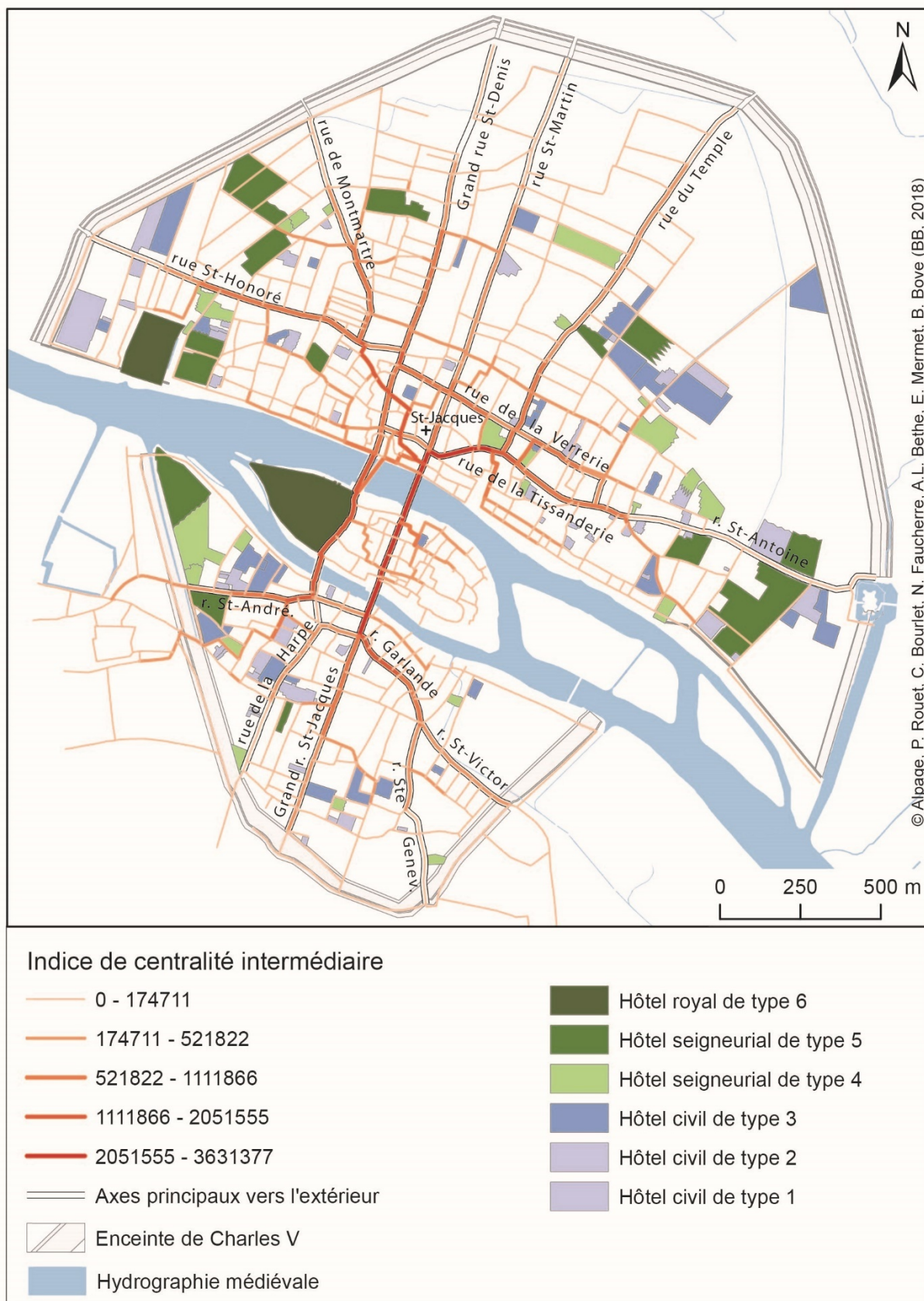
On peut tenter d'y répondre en modélisant les déplacements dans la ville. Ce n'est pas trop compliqué pour les circulations sortantes que l'on peut identifier aux principaux axes de traversée de la ville qui correspondent sur la carte du CNRS aux axes antiques, aux voies qualifiées dans les sources de « grand rue », aux ponts et aux rues menant aux principales portes. Les circulations internes sont plus difficiles à appréhender mais on peut tenter de le faire à travers la mesure de la centralité intermédiaire des rues⁴³. Pour cela il faut passer par une transformation du plan des rues en réseau de sommets reliés par les arêtes (les sommets représentant les carrefours, et les arêtes les voies qui les relient). Cela permet de produire un schéma topologique du réseau, qu'on appelle un graphe. La structure du graphe permet de déterminer la « centralité intermédiaire » de chaque sommet, qui est un indicateur exprimant, au prorata, « le nombre de plus courts chemins transitant par le sommet considéré parmi l'ensemble des plus courts chemins réalisant l'ensemble des relations origine-destination possibles sur le graphe »⁴⁴. Autrement dit, cet indicateur mesure l'importance de chaque sommet dans tous les plus courts chemins entre tous les autres sommets. Les milliers de trajets se superposant sur le réseau viaire, ils font ainsi ressortir statistiquement les rues virtuellement les plus empruntées – en supposant bien sûr que les citoyens cherchent toujours les chemins le plus court entre un point un et autre, ce qui est probable sans être toujours certain. En croisant ces flux potentiels de passants avec la typologie des hôtels aristocratiques, on devrait être en mesure de déterminer leur exposition aux regards des passants.

⁴² SKUPIEN R., *Le peintre et le monument. L'invention du paysage urbain dans la peinture parisienne de la fin du Moyen Âge (XIV^e-XVI^e siècles)*, thèse histoire de l'art, univ. de Picardie, 2017, p. 71-147.

⁴³ Le passage qui va suivre a été élaboré grâce aux outils SIG développés par Éric Mermet dans sa thèse, et avec sa collaboration – qu'il en soit vivement remercié ! MERMET É., *Conception de méthodes et d'outils d'analyse spatiale pour l'organisation, l'exploration et la représentation d'informations géographiques sur un réseau de transport*, thèse de l'UMLV, 2011.

⁴⁴ GLEYZE J.-F., « Effets spatiaux et effets réseau dans l'évaluation d'indicateurs sur les nœuds d'un réseau d'infrastructure », *Cybergeo : Revue européenne de géographie*, n°370 (2007) [en ligne]. Je remercie Hélène Noizet et Éric Mermet pour leur expertise en cette matière.

Fig. 10 – Position des hôtels sur les rues passantes



Il en ressort que les trois-quarts des hôtels du corpus sont éloignés des principaux axes de circulation, en particulier des grands rues Saint-Jacques, Saint-Martin et Saint-Denis qui sont les principales artères de la ville. Seuls les hôtels des Tournelles, de Saint-Paul, du Prévôt, d'Anjou et le Palais de la Cité

peuvent prétendre imposer la majesté de leur architecture seigneuriale aux passants – on pourrait ajouter que le Louvre, les hôtels de Bourbon, de Nesle, Barbeaux, et de Préaux, situés en bord de Seine, bénéficient d’une forte visibilité depuis le fleuve – mais cela fait peu. Les rues Saint-André-des-Arts et de la Harpe apparaissent paradoxalement comme les axes où les résidences curiales sont les plus offertes au regard des Parisiens, mais la plupart sont de type civil, tandis que celles du Temple sont à l’écart des principaux axes de circulation. Ce n’est guère étonnant puisque la pression foncière est particulièrement forte le long des principales artères du fait de leur valeur commerciale : les parcelles y sont plus petites et plus chères ce qui rend leurs abords répulsifs. La plupart des Parisiens n’ont donc guère d’occasions de passer sous les fenêtres du châtelet d’entrée de l’hôtel de Clisson ou d’apercevoir la grosse tour de l’hôtel de Flandre.

Il faudrait aussi s’interroger sur la visibilité réelle, depuis l’espace public, des éléments héraldiques ou remarquables de l’architecture. Les travaux entrepris par le duc de Bourgogne dans l’hôtel d’Artois en 1410 dans le contexte de la guerre civile ont été interprétés par Philippe Plagnieux comme un message politique adressé aux Parisiens, « un palais pour la réforme du royaume »⁴⁵. Vu les sommes extraordinaires dépensées (14.000 francs !), le chantier n’a pas dû passer inaperçu, mais la fameuse « tour Jean sans Peur » qui porte les armoiries du duc et les emblèmes de la réforme à laquelle il veut être associé – le niveau de maçon et le rabot – n’est guère visible depuis les rues voisines. Actuellement en bordure de la rue Etienne Marcel, la tour-escalier hors d’œuvre du nouveau logis du duc de Bourgogne est en milieu d’îlot au Moyen Âge, presque complètement masquée par le grand logis côté nord, et il n’est pas sûr que le passant ait assez de recul dans la rue côté sud pour l’apercevoir derrière le rideau de maisons à pignons bordant la rue Mauconseil au sud.

Fig. 11 – Le grand logis de l’hôtel d’Artois

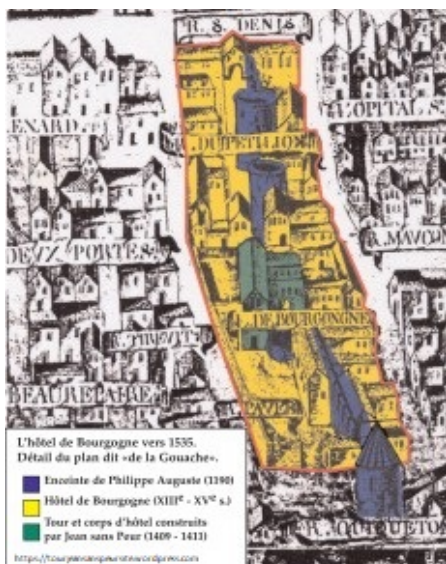


a) Plan de l’hôtel d’Artois-Bourgogne au moment de son lotissement au XVI^e siècle

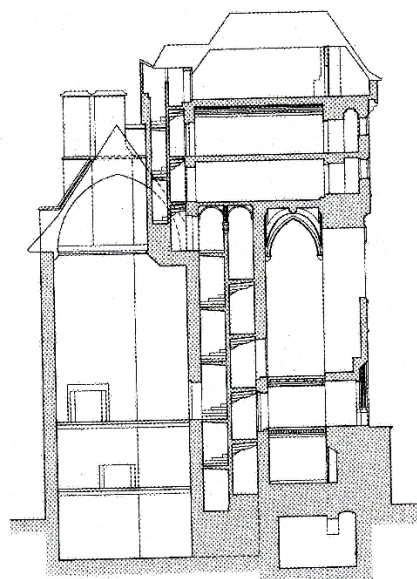
Pointillé : limites du pourpris au moment du lotissement au début du XVI^e s. (d’après HAMON F., *Système...*, p. 56), mais l’hôtel allait dès 1323 jusqu’à la porte Saint-Denis à l’Est (RICHARD J.M., « Documents... », p. 142)

Trait noir : tour Jean sans Peur et emprise au sol du nouveau logis sur le plan Vasserot (1830)

⁴⁵ PLAGNIEUX P., « La résidence parisienne de Jean sans Peur », dans GAUDE-FERRAGU M., LAURIOUX B. et PAVIOT J. (dir.), *La cour du Prince. Cour de France, cours d’Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, 2011, p. 132-143.



b) Plan de la Gouache (1535)



c) Coupe occidentale du logis et de la tour Jean sans Peur d'après P. PLAGNIEUX, « La résidence... », fig. 3

D'une manière générale, les logis aristocratiques qui sont les parties les plus raffinées de la résidence sont souvent en cœur d'îlot, et par conséquent seules les personnes habilitées à entrer dans la cour peuvent réellement prendre la mesure de leur monumentalité. Par conséquent le message délivré par cette architecture ostentatoire s'adresse au duc, à son entourage et à ses pairs, bien plus qu'aux Parisiens. La répartition des résidences curiales en chapelet le long des plus courts chemins menant au palais royal le plus proche – ainsi la rue Saint-André-des-Arts vers le palais de la Cité, la rue des Bourdonnais sur le chemin du Louvre comme de la Cité, ou la rue des rosiers vers Saint-Paul – va dans le même sens : la cour est un microcosme qui cultive l'entresoi, c'est une société qui mène une vie parallèle à celle de la société urbaine, même si elles interagissent ponctuellement.

L'hôtel aristocratique, au sens architectural de l'expression, existe bien et on peut en dresser l'archétype à partir des plus voyants d'entre eux, mais il diffère de ses épigones modernes par son caractère composite et la place relativement limité du logis principal au regard du pourpris colonisé par des maisons ordinaires. De même, il n'est pas systématiquement entre cour et jardin, même si cette disposition est courante et appelée à s'imposer. On pourrait ajouter, au chapitre des projections modernes sur l'époque médiévale, que la plupart ne structurent pas en « quartiers aristocratiques »⁴⁶.

Mais ce bel hôtel ne semble pas remarqué par les Parisiens qui l'évoquent rarement dans leurs représentations : c'est, au mieux, un ornement très secondaire de la ville. La raison pour laquelle les Parisiens se l'approprient peu est peut-être qu'ils ont rarement eu l'occasion de passer sous ses fenêtres puisque la pression foncière éloigne ces résidences des principaux axes de circulation de la ville. C'est peut-être aussi que ces propriétés forment des enclaves dans la ville, hermétiques à la rue, au contraire des bâtiments publics que sont les églises, la cathédrale et le palais royal.

⁴⁶ BOVE B., « Putting an End to the Concept of Aristocratic Quarters in Paris [Pour en finir avec les quartiers aristocratiques] », *Peregrinations, special issue*, 2021 [en ligne].

Par ailleurs, l'hôtel aristocratique dans sa forme archétypale est une forme architecturale plutôt rare : cette catégorie regroupe en fait une typologie assez variée de résidences, dont deux tiers n'ont même pas d'attributs seigneuriaux dignes de ce nom. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas un continuum des formes entre les grands et les petits hôtels aristocratiques, expression d'une culture architecturale partagée entre curiaux et patriciens, mais l'exemple de la maison de Jacques Dussy qui a toutes les caractéristiques typologiques de l'habitat princier sans en avoir ni les dimensions ni la magnificence, montre bien que la distinction de l'hôtel aristocratique se joue autant dans le quantitatif que dans le qualitatif. Il y a la même distance entre les hôtels urbains des uns et des autres qu'entre une forteresse et un petit manoir rural.

Cet étirement typologique reflète globalement la hiérarchie sociale, avec toutefois beaucoup plus d'écarts à la norme qu'à la campagne, car ces demeures ne sont jamais les résidences principales de leurs propriétaires : ce sont les vitrines qu'ils souhaitent afficher dans la capitale et qui dépendent de leurs ressources, bien sûr, mais aussi de leurs ambitions au conseil du roi, d'où la surreprésentation des anoblis de fraîche date parmi les propriétaires d'hôtels particulièrement distinctifs, mais ce jeu sur les apparences intéresse manifestement plus des gens de cours que les Parisiens⁴⁷.

IMAGES

Fig. 1a : © ALPAGE-Vasserot, Boris Bove (BB)

Fig. 1b : © Photo Société des Amis de la Bibliothèque Forney [en ligne]

Fig. 2a : © studiogardere [mais je peux prendre une photo moi-même si nécessaire]

Fig. 2b : plan de Bâle (1552) disponible sur wikipedia

Fig. 2c : plan de Bâle (1552) disponible sur wikipedia

Fig. 2d : plan de Bâle (1552) disponible sur wikipedia

Fig. 3a : plan de Bâle (1552) disponible sur wikipedia

Fig. 3b : plan de censive de Saint-Germain-l'Auxerrois © Arch nat., N III, Seine 63/12

Fig. 3c : Plan de Quesnel (1602) disponible sur wikipedia

Fig. 3d : dessin de GARRIGOU GRANDCHAMP P., « L'hôtel de Clisson... », p. 171

Fig. 4a : Pierre de Salmon, *Dialogues* © BnF, Fr. 23279, fol. 53

Fig. 4b : WHITELEY M., « The Importance of the lodgings of the kings, queens and royal princes in France during the fourteenth century », dans CHATENET M., de JONGE K. (dir.), *Le prince, la princesse et leurs logis. Manières d'habiter dans l'élite aristocratique européenne (1400-1700)*, Paris, 2014, fig. 6

Fig. 5 : Fonds Vaquer publié par GARRIGOU GRANDCHAMP P., « L'hôtel des seigneurs d'Harcourt à Paris. Une résidence aristocratique de la fin du XIII^e siècle », *BulMo*, n° 167-2 (2009), fig. 8, 10

⁴⁷ Il est significatif, par exemple, que la première édition (1532) des *Antiquitez de Paris* de Corrozet ne mentionne que l'hôtel de Bourbon et de Nesle et qu'il faille attendre la 3^e édition (1561, cf n. 1) pour voir apparaître une liste plus conséquente. Les hôtels y apparaissent, du reste, dans une perspective archéologique, comme témoin d'un passé glorieux, plus que comme des décorations contemporaines valorisant la ville, les hôtels modernes étant impossibles à recenser selon l'auteur tellement ils sont nombreux.

Fig. 6 - plan de la Gouache, 1535 © BHVP

Fig. 7 – Hôtel de Maubuisson © Boris Bove

Fig. 10 – © P. Rouet, C. Bourlet, A.L. Bethe, N. Faucherre, E. Mermet, B. Bove (BB)

Fig. 11 – © ALPAGE-Vasserot, Boris Bove (BB)